



UIB

الإتحاد الدولي للبنوك

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES



UIB

الإتحاد الدولي للبنوك

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Société anonyme au capital de 196 000 000 de dinars divisé en 17 600 000 actions ordinaires
et 2 000 000 certificats d'investissement de nominal 10 dinars entièrement libérés
Siège Social : 65 Avenue Habib Bourguiba –Tunis –
Registre de commerce N° B 615.1996

**NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE
L'EMISSION ET L'ADMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « UIB 2009-1 » AU
MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE 100 000 000 DINARS TUNISIENS
PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en trois catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	30 ans	5,25%	Constant par 1/10 à partir de la première année
Catégorie B	15 ans	5,50%	Constant : 6,670 D de la première année jusqu'à la quatorzième année et 6,670 D la quinzième année
Catégorie C	30 ans	5,85%	Constant par 1/20 à partir de la première année

№ 15 / 06 / 2009
15 JUIN 2009 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94 117 du 14 Novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Pierre ALCHAGES
Secrétaire Général
65, Avenue Habib Bourguiba -1001 Tunis
Tel : 71 204 766 Fax : 71 104 831
E-mail : pierre.alchages@uib.com.tn

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

Intermédiaire International INI
Le Directeur Général, Mr AE MELLOULI
1, Rue Kamel Aljairi - 1001 Tunis
Tel : 71 349 710 / 71 346 971 - Fax : 71 333 754
E-mail : ini@inet.tn

Personne chargée de la centralisation des demandes de souscription

Axis Capital
Le Directeur Général, Mr Ahmed Benghazi
65, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
Tel : 71 847 828 - Fax : 71 847 312
E-mail : contact@axiscapital.com.tn

Le prospectus relatif à la présente émission, est constitué de la présente note d'opération et du document de référence « UIB 2009 » enregistré par le CMF en date du 15 JUIN 2009, sous le n° 09/119/2009.
La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques - 65 Avenue Habib Bourguiba –Tunis –, Intermédiaire International INI - 1, rue Kamel Aljairi 1001 Tunis (siège), tous les intermédiaires en bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

15 Juin 2009

**Société anonyme au capital de 196 000 000 de dinars divisé en 17 600 000 actions ordinaires
et 2 000 000 certificats d'investissement de nominal 10 dinars entièrement libérés**
Siège Social : 65 Avenue Habib Bourguiba –Tunis –
Registre de commerce N° B 615.1996

SOMMAIRE

Flash emprunt obligataire « UIB 2009-1 »	3
Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération	7
1.1. Responsable de la note d'opération	7
1.2. Attestation du responsable de la note d'opération	7
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	7
1.4. Responsable de l'information	8
Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération	9
2.1. Renseignement relatifs à l'émission	9
2.1.1. Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire	9
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	9
2.1.3. Période de souscription et de versement	10
2.1.4. Clôture des souscriptions	12
2.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	13
2.1.6. But de l'émission	13
2.2. Caractéristiques des titres émis	13
2.2.1. Nature forme et délivrance des titres	13
2.2.2. Prix de souscription prix d'émission et modalités de paiement	13
2.2.3. Date de jouissance des titres	13
2.2.4. Date de règlement	14
2.2.5. Taux d'intérêts	14
2.2.6. Intérêts	14
2.2.7. Amortissement et remboursement	14
2.2.7.1 Amortissement et remboursement des obligations de la catégorie A	15
2.2.7.2 Amortissement et remboursement des obligations de la catégorie B	16
2.2.7.3 Amortissement et remboursement des obligations de la catégorie C	17
2.2.8. Prix de remboursement	19
2.2.9. Paiement	19
2.2.10. Taux de rendement actuariel	19
2.2.11. Durée totale, et durée de vie moyenne de l'emprunt	19
2.2.12. Garantie	20
2.2.13. Notation	20
2.2.14. Mode de placement	20
2.2.15. Organisation de la représentation des obligataires	21
2.2.16. Fiscalité des titres	21
2.3. Renseignements généraux	21
2.3.1. Tenue des comptes en valeurs mobilières	21
2.3.2. Marché des titres	22
2.3.3. Prise en charge par la STICODEVAM	22
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	22
Demande de souscription	
Bulletin de souscription	

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE

« UIB 2009-1 »

L'emprunt obligataire « UIB 2009-1 » est émis pour un montant de 100 000 000 de dinars divisé en 1 000 000 obligations de 100 dinars de nominal. Il est constitué de trois catégories émises pour des durées respectives de 10, 15 et 20 ans et aux taux respectifs de 5,25%, 5,5% et 5,85%.

Le montant de chaque catégorie sera fixé ultérieurement, après la clôture de la souscription, et ce en fonction :

- d'une part du choix des souscripteurs et des montants souscrits pour chaque catégorie,
- d'autre part, du besoin de la banque émettrice en fonds par catégorie.

- **Dénomination de l'emprunt :** « UIB 2009-1 »
- **Montant :** 100 000 000 de dinars.
- **Valeur nominale des obligations :** 100 dinars par obligation.
- **Nombre d'obligations à émettre :** 1 000 000 obligations réparties en 3 catégories :
 - Catégorie A
 - Catégorie B
 - Catégorie C

Le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs et des besoins de l'émetteur.

- **Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et le **17/07/2009** date limite de clôture des souscriptions.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **17/07/2009**.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux fixés selon leur catégorie :
 - Catégorie A d'une durée de 10 ans : 5,25% brut l'an
 - Catégorie B d'une durée de 15 ans : 5,50% brut l'an
 - Catégorie C d'une durée de 20 ans : 5,85% brut l'an

- **Durée :** Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 10 ans pour la catégorie A, 15 ans pour la catégorie B et 20 ans pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est de 5,5 ans pour la catégorie A, 7,99 ans pour la catégorie B et de 10,5 ans pour la catégorie C du présent emprunt.

- **Duration :** La duration pour les obligations de catégorie A est de 4,75 années, 6,34 années pour les obligations de la catégorie B et de 7,59 années pour les obligations de catégorie C.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel variant selon la catégorie de l'emprunt :

- Catégorie A : Amortissement annuel constant de 10,000 dinars par obligation, soit le un dixième (1/10) et ce, de la première année jusqu'à la 10^{ème} année. Ainsi, les obligations de la catégorie A seront amorties en totalité le **17/07/2019**.
- Catégorie B : Amortissement annuel constant de 6,670 dinars par obligation et ce, de la première année jusqu'à la 14^{ème} année et 6,620 dinars la 15^{ème} année. Ainsi, les obligations de la catégorie B seront amorties en totalité le **17/07/2024**.
- Catégorie C : Amortissement annuel constant de 5,000 dinars par obligation, soit le un vingtième (1/20) et ce, de la première année jusqu'à la 20^{ème} année. Ainsi, les obligations de la catégorie C seront amorties en totalité le **17/07/2029**.

Souscriptions et versements : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée.

- Les demandes de souscriptions seront reçues du **29/06/2009** au **03/07/2009** auprès de la société AXIS Capital , sise 65, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.

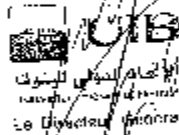
- Les souscriptions effectives et les versements seront reçus du **06/07/2009** au **17/07/2009** auprès de la société Intermédiaire International intermédiaire en bourse sis 1, Rue Kamel Ataturk 1001 Tunis
- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **17/07/2009**. Au cas où le présent emprunt n'est pas clôturé à la date limite du **17/07/2009**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **31/07/2009** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.
- **Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 17 juillet de chaque année.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par le Back office titres et la Direction de la Bourse de l'UIB.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tenue des comptes en valeurs mobilières :** L'établissement, la délivrance et la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « UIB 2009-1 » seront assurés par le Back office titres et la Direction de la Bourse de l'UIB. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie, le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- **Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, L'Union Internationale de Banques demandera l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM :** L'Union Internationale de Banques s'engage dès la clôture de l'emprunt « UIB 2009-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires :** Droit commun régissant la représentation des obligataires.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération

1.1 Responsable de la note d'opération :

Le Directeur Général de l'Union Internationale de Banques :
Monsieur Kamel NEJI



1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Le Directeur Général de l'Union Internationale de Banques
Monsieur Kamel NEJI



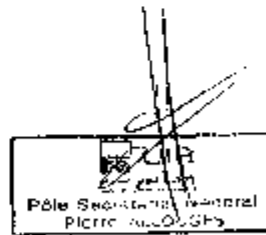
1.3 Attestation de l'Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération ».

L'Intermédiaire International
Le Directeur Général
Monsieur Ali MELLOULI

1.4 Responsable de l'information :

Monsieur Pierre ALOUGES
Secrétaire Général
65, Avenue Habib Bourguiba -1001 Tunis
Tel : 71 104 766 -- Fax : 71 104 831
E-mail : pierre.alouges@uib.com.tn



La notice légale est publiée au J.O.R.T
N° 74 du 20/06/2009

Conseil du Marché Financier
N° 08 / 0654 du 15 JUIN 2009
Ételé au v. de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 février 1997
Le Président du Conseil du Marché Financier
Signé: Mohamed Eltha 0430-0107

Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération

2.1 Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1 Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

- L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques tenue le 09/08/2008 a autorisé l'émission d'emprunts par la banque jusqu'à concurrence de 220 000 000 dinars et ce dans un délai de 3 ans et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de ces emprunts en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du 05/03/2009 a décidé d'émettre une première tranche de cet emprunt pour un montant de 100 000 000 de dinars répartis en 3 catégories :

- Catégorie A : Durée 10 ans au taux de 5,25%
- Catégorie B : Durée 15 ans au taux de 5,50%
- Catégorie C : Durée 20 ans au taux de 5,85%

Le choix de ces taux émane d'une volonté de mobiliser des ressources à des coûts compétitifs.

Par ailleurs, le conseil d'administration a précisé que ces taux pourraient être revus avant le lancement des souscriptions, pour tenir compte de l'évolution du marché.

2.1.2 Renseignements relatifs à l'opération :

- **Montant**

L'emprunt obligataire « UIB 2009-1 » est d'un montant de 100 Millions de dinars divisé en 1 000 000 obligations de nominal 100 dinars, réparties en trois catégories (A,B et C).

Le montant de chaque catégorie sera fixé ultérieurement en fonction du choix des souscripteurs et des besoins de la banque.

• **Produit brut et net de l'emprunt**

Le produit brut de l'emprunt est de 100 000 000 D, les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 135 000 D, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 51 000 D, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3 000 D, et les frais de la STICODEVAM sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 120 059D*, soit un total de frais approximatifs de 309 059D et un produit net de l'emprunt de 99 690 941D.

En Dt	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut	100 000 000	100
Frais généraux**	309 059	0,309
Produit net	99 690 941	99,691

2.1.3 Période de souscription et de versement :

Deux étapes sont prévues pour la souscription à l'emprunt UIB 2009/1 :

- La première étape se limitera à recevoir les demandes de souscription par catégorie (A, B et C) exprimées par les demandeurs pendant la période allant du **29/06/2009** au **03/07/2009**.
- La deuxième étape concernera le dépouillement des demandes, l'affectation des quotas de souscription à retenir au profit de chaque demandeur et le versement du montant des souscriptions retenues et s'étalera du **06/07/2009** au **17/07/2009**.

a) Les demandes de souscription

Pendant la période allant du **29/06/2009** au **03/07/2009**, les demandeurs exprimeront sur chaque demande de souscription, la ou les quantités d'obligations sollicitée(s) par catégorie **avec l'engagement ferme de verser les fonds qui correspondent au montant de la souscription qui sera retenue après dépouillement des demandes et répartition des titres.**

Les demandes de souscription seront exprimées sans aucune limite, même si le total des demandes dépasse le montant d'émission de 100 000 000 D.

Les demandes de souscription seront reçues aux guichets de la société **AXIS Capital.**

* Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à raison de 25 millions de dinars pour la catégorie A, 50 millions de dinars pour la catégorie B et 25 millions de dinars pour la catégorie C.

**Les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend des sommes souscrites en obligations, du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et des catégories souscrites.

b) Les souscriptions retenues et les versements

A la clôture de la première étape, AXIS Capital en sa qualité de centralisateur des demandes de souscription procédera au dépouillement des demandes et fixera, compte tenu des demandes parvenues, les montants à allouer à chaque catégorie en privilégiant les maturités longues.

La priorité d'affectation sera accordée, en premier lieu, à la catégorie C de 20 ans :

- Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie C de 20 ans est égale au montant de l'émission, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Si la demande globale de souscription au niveau de cette catégorie est supérieure au montant de l'émission, les souscriptions seront retenues proportionnellement aux demandes exprimées au niveau de la catégorie C de 20 ans.
Ainsi l'émission de l'emprunt UIB 2009/1 se limitera à la catégorie C de 20 ans.
- Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie C de 20 ans est inférieure au montant de l'émission, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Le reliquat d'émission rendu disponible sera réservé en priorité à la demande exprimée au niveau de la catégorie B de 15 ans.
- Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie B de 15 ans est égale au reliquat d'émission disponible, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Si la demande globale de souscription au niveau de cette catégorie est supérieure au montant du reliquat d'émission disponible, les souscriptions seront retenues proportionnellement aux demandes exprimées au niveau de cette catégorie.

Ainsi l'émission de l'emprunt UIB 2009/1 se limitera aux catégories C et B.

- Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie B de 15 ans est inférieure au reliquat d'émission disponible, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Le deuxième reliquat d'émission rendu disponible, après avoir satisfait les catégories

C et B, sera réservé à la demande exprimée au niveau de la catégorie A de 10 ans.

- Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie A de 10 ans est égale au deuxième reliquat d'émission disponible, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Si la demande globale de souscription au niveau de cette catégorie est supérieure au montant du deuxième reliquat d'émission disponible, les souscriptions seront retenues proportionnellement aux demandes exprimées au niveau de cette catégorie.

Ainsi, l'émission de l'emprunt UIB 2009-1 portera sur l'ensemble des catégories de l'emprunt.

- Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie A de 10 ans est inférieure au deuxième reliquat d'émission disponible, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Le reliquat non souscrit fera l'objet d'une prorogation de souscription jusqu'au **31/07/2009** tout en maintenant la même date de jouissance.

Pendant cette période, toute nouvelle demande de souscription à chaque catégorie sera retenue et ce dans la limite du reliquat disponible.

Les souscriptions effectives et les versements seront reçus après la répartition des souscriptions retenues et ce, à partir du **06/07/2009**.

Un avis d'information sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès l'achèvement des opérations de dépouillement et de répartition des titres.

2.1.4 Clôture des souscriptions

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **17/07/2009**. Au cas où le présent emprunt n'est pas clôturé à la date limite du **17/07/2009**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **31/07/2009** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.5 Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public:

- Les demandes de souscriptions seront reçues du **29/06/2009** au **03/07/2009** auprès de la société AXIS Capital sise 65, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.
- Les souscriptions effectives et les versements seront reçus du **06/07/2009** au **17/07/2009** auprès de la société Intermédiaire International – intermédiaire en bourse sis 1, Rue Kamel Ataturk 1001 Tunis.

2.1.6 But de l'émission :

L'Union Internationale de Banques, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la banque de financer le crédit immobilier sur des ressources de même maturité.

2.2 Caractéristiques des titres émis :

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « UIB 2009-1 »
- Nature des titres : Titres de créance
- Forme des obligations : les obligations seront nominatives
- Catégorie des titres : Ordinaire
- Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par le Back office titres et la Direction de la Bourse de l'UIB

2.2.2- Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation payables à la souscription, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et le **17/07/2009** date limite de clôture des souscriptions.

2.2.3- Date de jouissance des titres :

Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2009**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **17/07/2009**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4- Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité au moment de la souscription effective et versement.

2.2.5- Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A d'une durée de 10 ans : 5,25% brut l'an
- Catégorie B d'une durée de 15 ans : 5,50% brut l'an
- Catégorie C d'une durée de 20 ans : 5,85% brut l'an

2.2.6- Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le 17 juillet de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la catégorie A est prévue pour le **17/07/2019** et le montant total des intérêts serait de 28 875 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie A.

La dernière échéance pour les obligations de la catégorie B est prévue pour le **17/07/2024** et le montant total des intérêts serait de 43 980 750 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie B.

La dernière échéance pour les obligations de la catégorie C est prévue pour le **17/07/2029** et le montant total des intérêts serait de 61 425 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie C.

2.2.7- Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions effectives d'un montant annuel variant selon la catégorie de l'emprunt :

- Catégorie A : Amortissement annuel constant de 10,000 dinars par obligation, soit le un dixième (1/10) et ce, de la première année jusqu'à la 10^{ème} année. Ainsi, les obligations de la catégorie A seront amorties en totalité le **17/07/2019** ;
- Catégorie B : Amortissement annuel constant de 6,670 dinars par obligation et ce, de la première année jusqu'à la 14^{ème} année et 6,620 dinars la 15^{ème} année. Ainsi, les obligations de la catégorie B seront amorties en totalité le **17/07/2024** ;
- Catégorie C : Amortissement annuel constant de 5,000 dinars par obligation, soit le un vingtième (1/20) et ce, de la première année jusqu'à la 20^{ème} année. Ainsi, les obligations de la catégorie C seront amorties en totalité le **17/07/2029**.

2.2.7.1- Amortissement et remboursement des obligations de la catégorie A :

Valeurs nominale de l'obligation	: 100 dinars
Date unique de jouissance servant de base pour les besoins de cotation en Bourse	: le 17/07/2009
Date du 1 ^{er} paiement des intérêts	: le 17/07/2010
Date de la première échéance en capital	: le 17/07/2010
Date de la dernière échéance	: le 17/07/2019
Taux d'intérêt nominal	: 5,25% brut l'an
Amortissement par obligation	: Annuel constant, soit 10,000 dinars par obligation par un dixième de la valeur nominale.

Tableau d'amortissement des obligations de la catégorie A (en D):

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie A

Échéance	VN	Amortissement	c restant dû	intérêt brut	annuité
	100 000 000		100 000 000		
17/07/2010		10 000 000	90 000 000	5 250 000	15 250 000
17/07/2011		10 000 000	80 000 000	4 725 000	14 725 000
17/07/2012		10 000 000	70 000 000	4 200 000	14 200 000
17/07/2013		10 000 000	60 000 000	3 675 000	13 675 000
17/07/2014		10 000 000	50 000 000	3 150 000	13 150 000
17/07/2015		10 000 000	40 000 000	2 625 000	12 625 000
17/07/2016		10 000 000	30 000 000	2 100 000	12 100 000
17/07/2017		10 000 000	20 000 000	1 575 000	11 575 000
17/07/2018		10 000 000	10 000 000	1 050 000	11 050 000

17/07/2019		10 000 000	0	525 000	10 525 000
Total		100 000 000		28 875 000	128 875 000

Tableau d'amortissement par obligation de la catégorie A (en D) :

Échéance	VN	Amortissement	c restant dû	intérêt brut	annuité
	100		100		
17/07/2010		10,000	90,000	5,250	15,250
17/07/2011		10,000	80,000	4,725	14,725
17/07/2012		10,000	70,000	4,200	14,200
17/07/2013		10,000	60,000	3,675	13,675
17/07/2014		10,000	50,000	3,150	13,150
17/07/2015		10,000	40,000	2,625	12,625
17/07/2016		10,000	30,000	2,100	12,100
17/07/2017		10,000	20,000	1,575	11,575
17/07/2018		10,000	10,000	1,050	11,050
17/07/2019		10,000	0,000	0,525	10,525
Total		100,000		28,875	128,875

2.2.7.2- Amortissement et remboursement des obligations de la catégorie B :

Valeurs nominale de l'obligation : 100 dinars

Date unique de jouissance servant de base pour les besoins de cotation en Bourse : le **17/07/2009**

Date du 1^{er} paiement des intérêts : le **17/07/2010**

Date de la première échéance en capital : le **17/07/2010**

Date de la dernière échéance : le **17/07/2024**

Taux d'intérêt nominal : 5,50% brut l'an

Amortissement par obligation : Annuel de 6,670 dinars et ce, de la première année jusqu'à la 14^{ème} année et de 6,620 dinars la quinzième année

Tableau d'amortissement des obligations de la catégorie B (en D) :

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie B

Échéance	VN	Amortissement	c restant dû	intérêt brut	annuité
	100 000 000		100 000 000		
17/07/2010		6 670 000	93 330 000	5 500 000	12 170 000
17/07/2011		6 670 000	86 660 000	5 133 150	11 803 150
17/07/2012		6 670 000	79 990 000	4 766 300	11 436 300
17/07/2013		6 670 000	73 320 000	4 399 450	11 069 450
17/07/2014		6 670 000	66 650 000	4 032 600	10 702 600
17/07/2015		6 670 000	59 980 000	3 665 750	10 335 750
17/07/2016		6 670 000	53 310 000	3 298 900	9 968 900
17/07/2017		6 670 000	46 640 000	2 932 050	9 602 050
17/07/2018		6 670 000	39 970 000	2 565 200	9 235 200
17/07/2019		6 670 000	33 300 000	2 198 350	8 868 350

17/07/2020		6 670 000	26 630 000	1 831 500	8 501 500
17/07/2021		6 670 000	19 960 000	1 464 650	8 134 650
17/07/2022		6 670 000	13 290 000	1 097 800	7 767 800
17/07/2023		6 670 000	6 620 000	730 950	7 400 950
17/07/2024		6 620 000	0	364 100	6 984 100
Total		100 000 000		43 980 750	143 980 750

Tableau d'amortissement par obligation la catégorie B (en D) :

Échéance	VN	Amortissement	c restant dû	intérêt brut	annuité
	100				
17/07/2010		6,670	93,330	5,500	12,170
17/07/2011		6,670	86,660	5,133	11,803
17/07/2012		6,670	79,990	4,766	11,436
17/07/2013		6,670	73,320	4,399	11,069
17/07/2014		6,670	66,650	4,033	10,703
17/07/2015		6,670	59,980	3,666	10,336
17/07/2016		6,670	53,310	3,299	9,969
17/07/2017		6,670	46,640	2,932	9,602
17/07/2018		6,670	39,970	2,565	9,235
17/07/2019		6,670	33,300	2,198	8,868
17/07/2020		6,670	26,630	1,832	8,502
17/07/2021		6,670	19,960	1,465	8,135
17/07/2022		6,670	13,290	1,098	7,768
17/07/2023		6,670	6,620	0,731	7,401
17/07/2024		6,620	0,000	0,364	6,984
Total		100,000		43,981	143,981

2.2.7.3 Amortissement et remboursement des obligations de la catégorie C :

Valeurs nominale de l'obligation : 100 dinars

Date unique de jouissance servant de base pour les besoins de cotation en Bourse : le **17/07/2009**

Date du 1^{er} paiement des intérêts : le **17/07/2010**

Date de la première échéance en capital : le **17/07/2010**

Date de la dernière échéance : le **17/07/2029**

Taux d'intérêt nominal : 5,85% brut l'an

Amortissement par obligation

: Annuel constant, soit 5,000 dinars par obligation par un vingtième de la valeur nominale.

Tableau d'amortissement des obligations de la catégorie C (en D) :

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie C

Échéance	VN	Amortissement	c restant dû	intérêt brut	annuité
	100 000 000		100 000 000		
17/07/2010		5 000 000	95 000 000	5 850 000	10 850 000
17/07/2011		5 000 000	90 000 000	5 557 500	10 557 500
17/07/2012		5 000 000	85 000 000	5 265 000	10 265 000
17/07/2013		5 000 000	80 000 000	4 972 500	9 972 500
17/07/2014		5 000 000	75 000 000	4 680 000	9 680 000
17/07/2015		5 000 000	70 000 000	4 387 500	9 387 500
17/07/2016		5 000 000	65 000 000	4 095 000	9 095 000
17/07/2017		5 000 000	60 000 000	3 802 500	8 802 500
17/07/2018		5 000 000	55 000 000	3 510 000	8 510 000
17/07/2019		5 000 000	50 000 000	3 217 500	8 217 500
17/07/2020		5 000 000	45 000 000	2 925 000	7 925 000
17/07/2021		5 000 000	40 000 000	2 632 500	7 632 500
17/07/2022		5 000 000	35 000 000	2 340 000	7 340 000
17/07/2023		5 000 000	30 000 000	2 047 500	7 047 500
17/07/2024		5 000 000	25 000 000	1 755 000	6 755 000
17/07/2025		5 000 000	20 000 000	1 462 500	6 462 500
17/07/2026		5 000 000	15 000 000	1 170 000	6 170 000
17/07/2027		5 000 000	10 000 000	877 500	5 877 500
17/07/2028		5 000 000	5 000 000	585 000	5 585 000
17/07/2029		5 000 000	0	292 500	5 292 500
Total		100 000 000		61 425 000	161 425 000

Tableau d'amortissement par obligation de la catégorie C (en D)

Échéance	VN	Amortissement	c restant dû	intérêt brut	annuité
	100				
17/07/2010		5,000	95,000	5,850	10,850
17/07/2011		5,000	90,000	5,558	10,558
17/07/2012		5,000	85,000	5,265	10,265
17/07/2013		5,000	80,000	4,973	9,973
17/07/2014		5,000	75,000	4,680	9,680
17/07/2015		5,000	70,000	4,388	9,388
17/07/2016		5,000	65,000	4,095	9,095
17/07/2017		5,000	60,000	3,803	8,803
17/07/2018		5,000	55,000	3,510	8,510
17/07/2019		5,000	50,000	3,218	8,218
17/07/2020		5,000	45,000	2,925	7,925
17/07/2021		5,000	40,000	2,633	7,633
17/07/2022		5,000	35,000	2,340	7,340
17/07/2023		5,000	30,000	2,048	7,048
17/07/2024		5,000	25,000	1,755	6,755
17/07/2025		5,000	20,000	1,463	6,463
17/07/2026		5,000	15,000	1,170	6,170

17/07/2027		5,000	10,000	0,878	5,878
17/07/2028		5,000	5,000	0,585	5,585
17/07/2029		5,000	0,000	0,293	5,293
Total		100,000		61,425	161,425

2.2.8- Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 DT par obligation.

2.2.9- Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 17 juillet de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **17/07/2010**.

Les paiements des intérêts et le remboursement du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10- Taux de rendement actuariel :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir.

Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 5,25% pour les obligations de catégorie A, de 5,50% pour les obligations de catégorie B et de 5,85% Pour les obligations de catégorie C.

2.2.11- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée :** Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 10 ans pour la catégorie A, 15 ans pour la catégorie B et 20 ans pour la catégorie C.
- **Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Cette durée de vie est de 5,5 ans pour la catégorie A, 7,99 ans pour la catégorie B et de 10,5 ans pour la catégorie C du présent emprunt.

- **Duration :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante:

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t.F_t / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t}$$

Où:

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les obligations de catégorie A est de 4,75 années, 6,34 années pour les obligations de la catégorie B et de 7,59 années pour les obligations de catégories C.

2.2.12 Garantie :

Le présent emprunt obligataire UIB 2009-1 n'est assorti d'aucune garantie.

2.2.13 Notation :

Cet Emprunt n'est pas noté.

2.2.14- Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée.

- Les demandes de souscriptions seront reçues du **29/06/2009** au **03/07/2009** auprès de la société AXIS Capital sise 65, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.

- Les souscriptions effectives et les versements seront reçus du **06/07/2009** au **17/07/2009** auprès de la société Intermédiaire International intermédiaire en bourse sis 1, Rue Kamel Atatürk 1001 Tunis

2.2.15- Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16- Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 Dt) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3 Renseignements Généraux :

2.3.1- Tenue des comptes en valeurs mobilières :

L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « UIB 2009-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back office titres et la Direction de la Bourse de l'UIB. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

2.3.2- Marché des titres :

Il n'existe pas de titres qui sont négociés sur le marché tunisien.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'Union Internationale de Banques s'engage à demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt UIB 2009-1 au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3- Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Union Internationale de Banques s'engage dès la clôture de l'emprunt « **UIB 2009-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4- Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Société anonyme au capital de 100 000 000 dinars
 Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba - Tunis - Tél : 71 120 210 - Fax : 71 120 203
 Régistre du Commerce n° 674 1936

Objet social : La Société a pour objet l'exercice des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque.

**Emprunt Obligatoire UIB 2009/1
 De 100 000 000 dinars**

**Divisé en 1 000 000 obligations de 100 dinars chacune
 Emis par appel public à l'épargne**

Emprunt Obligatoire UIB 2009/1 de la catégorie A aux taux d'intérêt de 5,25%	5 25%
Emprunt Obligatoire UIB 2009/1 de la catégorie B aux taux d'intérêt de 5,50%	5 50%
Emprunt Obligatoire UIB 2009/1 de la catégorie C aux taux d'intérêt de 5,85%	5 85%

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire n° 05/08/2008
 Déclaration du conseil d'administration du 11/11/2008

Visa du Conseil du Marché Financier n° **09 / 0 6 5 4** en date du **15 JUN 2009**
 Notice Légale publiée au JORT n° **14** du **29/06/2009**

DEMANDE DE SOUSCRIPTION N°.....

Nom & prénom : (1)		<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> M ^{lle} <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M ^{lle}
Nationalité :		
Région d'origine : (1)		<input type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
N° :		Déclaré le : à
Profession / activité :		
Adresse :		Code postal : Pays : Tél :
Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi-même <input type="checkbox"/> Du mandataire en qualité de : <input type="checkbox"/> Titulaire <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		
Identité du mandant :		
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> M ^{lle} <input type="checkbox"/> M ^{me}		Personne morale :
Nom & prénom :		Raison Sociale :
Pièce d'identité : (1)		N° du R.C. :
<input type="checkbox"/> C.N. <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport		
N° :		Déclaré le : à
Profession / activité :		
Adresse :		Code postal : Pays : Tél :

- Demande (ou) le souscrit : à (2)
- obligations nominatives de l'emprunt UIB 2009/1 de la catégorie A aux taux d'intérêt de 5,25% - durée 10 ans
 - obligations nominatives de l'emprunt UIB 2009/1 de la catégorie B aux taux d'intérêt de 5,50% - durée 15 ans
 - obligations nominatives de l'emprunt UIB 2009/1 de la catégorie C aux taux d'intérêt de 5,85% - durée 20 ans

Au prix de 100 dinars par obligation, portant ou essence unique à partir du 17/07/2009 et remboursables respectivement par un paiement d'un montant de 800 dinars de la 1^{ère} année jusqu'à la 10^{ème} année et de 6,200 dinars à la 15^{ème} année, et un paiement annuel de 100 le 17 juillet de chaque année moins impôts des intérêts à l'issue de la correspondance.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, je (nous) demande (ons) la souscription au nombre et catégorie(s) d'obligations, ci-dessus, indiqués avec l'engagement ferme et irrévocable d'accepter la ou les quantités de la ou des catégories de l'Emprunt qui me sera (ront) accordée (s) après la répartition des titres qui sera effectuée comme indiqué à la note d'opération et de libérer le montant de souscription dans les délais impartis.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

-
- 1) Cocher la case correspondante
 - 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
 - 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Copie

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Société anonyme au capital de 100 000 000 dinars
Siège social: 60 Avenue Habib Bourguiba - Tunis - Tél: 71 120 200 - Fax: 71 120 306
Registre de Commerce: B 615 1936

Objet social: L'Union Internationale de Banques est autorisée à effectuer toutes les opérations bancaires, pour le compte de tiers ou en participation, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, notamment: opérations commerciales, opérations immobilières liées aux opérations bancaires.

Emprunt Obligataire UIB 2009/1 De 100 000 000 dinars

Divisé en 1 000 000 obligations de 100 dinars chacune
Emis par appel public à l'épargne

UIB 2009/1 - Catégorie A - Taux fixe - 5,25%	100 000 000
UIB 2009/1 - Catégorie B - Taux fixe - 5,50%	100 000 000
UIB 2009/1 - Catégorie C - Taux fixe - 5,85%	100 000 000

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/06/2009
Delibérations du conseil d'administration du 11/05/2009

Visa du Conseil du Marché Financier n° 09/0654 en date du 15 JUIN 2009
Notice Légale publiée au JORT n° 34 du 26/06/2009

DEMANDE DE SOUSCRIPTION N°

Nom & prénom (1):	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M
Nationalité:
Présentation (1):	<input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
N°:	Débutée le à
Profession/activité:
Adresse:	Code postal: Pays: Tél:
Agissant pour le compte (1):	<input type="checkbox"/> De moi-même <input type="checkbox"/> De mandant en vertu de:
<input type="checkbox"/> Titulaire <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de: 50.000 copies originales ou conformes ont jointes à la présente.	
Identité du mandant:	
Personne physique (1):	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M
Nom & prénom:
Présentation (1):	Personne morale: Raison sociale:
<input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° ou R.C.
N°:	Débutée le à
Profession/activité:
Adresse:	Code postal: Pays: Tél:

Demande (en 1 et 2) :

- obligations nominatives de l'emprunt UIB 2009/1 de la catégorie A au taux nominal de 5,25% ; durée 10 ans
- obligations nominatives de l'emprunt UIB 2009/1 de la catégorie B au taux nominal de 5,50% ; durée 10 ans
- obligations nominatives de l'emprunt UIB 2009/1 de la catégorie C au taux nominal de 5,85% ; durée 10 ans

Au prix de 100 dinars par obligation, portant existence unique à partir du 17/07/2009 et au taux d'au plus bas, respectivement par un tirage, d'un montant de 6,670 dinars de la 1^{ère} année, jusqu'à la 10^{ème} année et de 6,670 dinars la 10^{ème} année et au gré de l'emetteur sur le tirage de chaque année au prorata des intérêts et des échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, je (nous) demande (ons) la souscription au nombre et catégorie(s) d'obligations, ci-dessus, indiqués avec l'engagement ferme et irrévocable d'accepter la ou les quantités de la ou des catégories de l'Emprunt qui me sera (ront) accordée (s) après la répartition des titres qui sera effectuée comme indiqué à la note d'opération et de libérer le montant de souscription dans les délais impartis.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

-
- 4) Cocher la case correspondante
 - 5) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
 - 6) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

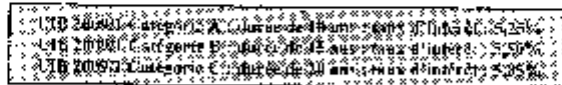
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Régie en Tunisie au capital de 150 000 000 dinars
 59 rue de la République, Tunis - 10 111 200 - Fax : 71 126 301
 Registre J. Commerce : 8 4 5 1492

Objet: La Société a pour objet l'exécution des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, pour le compte de tiers et en participation, sur le territoire de la République Tunisienne et à l'étranger, toutes opérations bancaires, financières, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque.

**Emprunt Obligataire UIB 2009/1
 De 100 000 000 dinars**

Divisé en 1 000 000 obligations de 100 dinars chacune
 Emis par appel public à l'épargne



Acté en l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/05/2009
 Délibération du conseil d'administration du 11/05/2009

N° 09 / 0 6 5 4
 Visa du Conseil du Marché Financier n° en date du 15 JUIN 2009
 Notice Légale publiée au JORT n° du 12/06/2009

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Nom & prénom (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nationalité :			
Présence (1)	<input type="checkbox"/> O/R	<input type="checkbox"/> L'habitant de l'étranger	<input type="checkbox"/> Présent
Profession / activité			
Adresse	Code postal	Pays	Tel :
Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi-même <input type="checkbox"/> De mandant en qualité de : <input type="checkbox"/> Titulaire <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir dûment ratifié du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.			
Identité du mandant : Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M. Personne morale : Raison Sociale : N° A. R. C. : N° CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Détruite le à Profession / activité : Adresse : Code postal : Pays : Tel :			

Déclarer par la souscription :

- obligations nominatives de l'emprunt UIB 2009/1 de la catégorie A aux taux d'intérêt de 5,00% ; durée 10 ans
- obligations nominatives de l'emprunt UIB 2009/1 de la catégorie B aux taux d'intérêt de 5,00% ; durée 10 ans
- obligations nominatives de l'emprunt UIB 2009/1 de la catégorie C aux taux d'intérêt de 5,85% ; durée 20 ans

Au prix de 100 dinars par obligation, soit la somme de 100 000 000 et remboursée respectivement par annuités, d'un montant de 6 670 dinars de la 1^{ère} année jusqu'à la 10^{ème} année et de 6 620 dinars la 15^{ème} année et un vingtième, annuellement soit le 17 JUILLET de chaque année majeure des intérêts annuels échus correspondants.

Note d'opération

Page 27

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette bas, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre, forme et catégorie d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (2) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres)
(en chiffres) représentant le montant des obligations souscrites.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

7) Cocher la case correspondante
8) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
9) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Copie

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Société anonyme au capital de 195 000 000 dinars
Siège social: 66 Avenue Habib Bourguiba - Tunis - Tél: 71 120 200 - Fax: 71 120 230
Régistre de Commerce: D 618 1596

Objet social: La Société a pour objet, l'exercice des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, ouvrir des comptes de dépôt, en compte courant, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières et autres opérations de banque.

Emprunt Obligataire UIB 2009/1

De 100 000 000 dinars

Divisé en 1 000 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

LIB 2009/1 Catégorie A, durée de 10 ans, taux d'intérêt de 5,55%
LIB 2009/1 Catégorie B, durée de 10 ans, taux d'intérêt de 5,55%
LIB 2009/1 Catégorie C, durée de 10 ans, taux d'intérêt de 5,55%

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire d. 03/09/2008
Décret d'administration n° 111/2008

Visa du Conseil du Marché Financier n° 09 / 0 6 5 4 en date du 15 JUIN 2009
Notice Légale publiée au JORT n° 74 du 20/06/2009

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Nom & prénom (1):	<input type="checkbox"/> M ^{me}	<input type="checkbox"/> M ^{lle}	<input type="checkbox"/> M
Nationalité:		
Pièce d'identité (1):	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport
N°:	Département:	
Profession / activité:		
Adresse:	Code postal:	Pays:	Té:

Agissant pour le compte (1):	<input type="checkbox"/> De moi-même	
	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:	
	<input type="checkbox"/> Tuteur	
	[1] Néanmoins si vous ne pouvez donner acte de e, don: copie originale ou conforme est jointe à la présente.		
Identité du mandant:			
Personne physique (1):	<input type="checkbox"/> M ^{me}	<input type="checkbox"/> M ^{lle}	<input type="checkbox"/> M
Nom & prénom:		
Pièce d'identité (1):		
<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport	
N°:	Département:	
Profession / activité:		
Adresse:	Code postal:	Pays:	Té:

- Déclare (pour) souscrire (2):
- obligations nominatives de l'emprunt LIB 2009/1 de la catégorie A aux taux d'intérêt de 5,55% ; durée 10 ans
 - obligations nominatives de l'emprunt LIB 2009/1 de la catégorie B aux taux d'intérêt de 5,55% ; durée 10 ans
 - obligations nominatives de l'emprunt LIB 2009/1 de la catégorie C aux taux d'intérêt de 5,55% ; durée 10 ans

Au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 17/07/2009 et remboursables respectivement par un dixième, d'un montant de 6,670 dinars de la 1^{ère} année jusqu'à la 14^{ème} année et de 6,620 dinars la 15^{ème} année, et un vingtième, annuellement soit le 17 juillet de chaque année majorés des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre, forme et catégorie d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (2) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres)
(en chiffres) représentant le montant des obligations souscrites.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)